

Décisions d'Emmaüs France relatives aux situations des Communautés de la Halte Saint-Jean et de Dunkerque

Mardi 3 octobre, le Conseil d'administration (CA) d'Emmaüs France a pris de nouvelles décisions à l'encontre des Communautés de la Halte Saint-Jean (Saint-André-lez-Lille) et de Dunkerque.

Depuis les premières cessations d'activité des Compagnes et Compagnons de la Halte Saint-Jean à la fin du mois de juin, puis de Dunkerque au mois d'août, Emmaüs France est pleinement mobilisé. Cela s'est notamment traduit par une présence et un accompagnement des Compagnes et Compagnons par Emmaüs France (voir notre [communiqué du 18 septembre](#)), qui a, par ailleurs, tenté à plusieurs reprises d'ouvrir un dialogue constructif avec les instances dirigeantes des deux Communautés, en vain.

Comme nous l'avions indiqué dans une précédente communication, les Communautés de la Halte Saint-Jean et de Dunkerque ont pris des mesures qui vont à l'encontre des valeurs de notre Mouvement :

À la Halte Saint-Jean :

- Privation du versement de l'allocation communautaire des Compagnes et Compagnons ;
- Privation de l'accès aux denrées alimentaires.

À Dunkerque :

- Privation du versement de l'allocation communautaire des Compagnes et Compagnons ;
- Procédure judiciaire à l'encontre des Compagnes et Compagnons ayant suspendu leur activité en communiquant une liste nominative aux autorités compétentes, ce qui constitue une mise en danger des personnes au regard de leur situation administrative.

Dans les 2 cas, une ligne rouge a été franchie. Pour ces raisons, le Conseil d'administration d'Emmaüs France, réuni mardi 3 octobre, a, conformément aux règles statutaires du Mouvement, pris deux décisions distinctes à l'égard de chacune de ces deux Communautés :

- La mise en œuvre d'une **mesure disciplinaire dite de traitement des conflits, qui, au terme d'une procédure contradictoire, pourrait déboucher sur l'exclusion du Mouvement Emmaüs** des Communautés de la Halte Saint-Jean et de Dunkerque, par la prochaine Assemblée générale d'Emmaüs France prévue au printemps prochain ;
- Dans cette attente, et compte tenu des faits évoqués, le CA d'Emmaüs France a également décidé de mettre en œuvre une procédure conservatoire. Elle débutera le 19 octobre, date à laquelle les instances dirigeantes des Communautés de la Halte Saint-Jean et de Dunkerque sont invitées à se présenter successivement devant le CA d'Emmaüs France.

Au terme de ces audiences, le CA d'Emmaüs France **aura la possibilité de suspendre provisoirement de sa qualité de membre du Mouvement chacune des Communautés**. Cette décision pourra être assortie d'une série de mesures qui seront décidées à cette occasion.

En parallèle, Emmaüs France continue d'être à l'écoute des Compagnes et Compagnons en cessation d'activités et poursuit son accompagnement social et d'accès au droit.

Contact presse

Pierre Vouhé

Responsable relations presse

pvouhe@emmaus-france.org

06 43 09 81 46